

Troubles musculosquelettiques

Enrayer l'épidémie



Depuis le début des années 1990, le nombre de troubles musculosquelettiques (TMS) reconnus a augmenté de façon fulgurante. A deux semaines du lancement de la campagne de sensibilisation européenne *Allégez la charge*, Jean-Jacques Atain-Kouadio, responsable du projet TMS à l'INRS propose quelques éléments de réponse à une question essentielle : comment lutter efficacement contre cette épidémie ?

✦ [Lire la suite](#)



Dossier

"TMS du membre supérieur"



Brochure

"Les TMS du membre supérieur"



Site web

"Campagne *Allégez la charge*"



Publication

"Prévention des TMS, les entreprises s'engagent"

Amiante

Un artisan retraité sur deux a été exposé



Les premiers résultats du programme ESPRI (Épidémiologie et surveillance des professions indépendantes) montrent que la moitié des artisans retraités ont été exposés à l'amiante au cours de leur carrière. Les expositions s'étalent en moyenne sur 25 ans.

✦ [Le communiqué de l'InVS](#)

✦ [Le site Amiante](#)

Cancer

2,4 % des décès par cancer seraient d'origine professionnelle

2,4 % des décès par cancers recensés en France en 2000 résulteraient d'une exposition professionnelle. C'est ce que révèle un rapport réalisé par l'Académie de médecine, l'Académie des sciences, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), en association avec la Fédération des centres de lutte contre le cancer, l'Institut de veille sanitaire et l'Institut national du cancer. Les hommes paient le plus lourd tribut (3,7 % des décès par cancers contre 0,5 % chez les femmes). L'amiante serait à lui seul responsable de 43 % des cas.

✦ [Le rapport "Les causes du cancer en France"](#)

Prévention

Inciter à la prévention en réformant la tarification ?

Un employeur peut-il soumettre ses salariés à des tests d'alcoolémie ?

La mise en œuvre de tests d'alcoolémie en entreprise est strictement encadrée. Le recours à l'alcootest ne peut avoir pour objet que la protection des personnes ou des biens. Il ne concerne donc que les postes comportant de grandes exigences en matière de sécurité et de maîtrise de soi : conduite de véhicules, utilisation de machines dangereuses... Le contrôle de l'alcoolémie ne peut être effectué que s'il est prévu par le règlement intérieur. Le salarié doit de plus avoir la possibilité de contester le résultat du test et les modalités de cette contestation doivent être clairement définies.

Les dossier Addictions et travail

Un rapport du groupe d'appui aux partenaires sociaux présidé par Pierre-Louis Bras (IGAS) tend à montrer que la mise en place d'une tarification des AT / MP plus incitative pourrait favoriser le développement de la prévention des risques professionnels au sein des entreprises. Le document détaille les propositions du groupe de travail.

❖ [Le rapport](#)

Bruit

ISIT en fait voir de toutes les couleurs

Le dispositif ISIT (Identification des sources par intercorrélation temporelle), mis au point par les chercheurs de l'INRS, permet aujourd'hui de visualiser et de localiser rapidement les sources des émissions sonores en entreprise. Une petite révolution au service de la prévention des risques liés au bruit.

❖ [Plus d'information](#)

❖ [Dossier "Le bruit"](#)

Juridique

Risque biologique

Un arrêté du 16 juillet 2007 actualise les mesures techniques de prévention et les niveaux de confinement à mettre en œuvre dans les laboratoires de recherche, d'enseignement, d'analyses de biologie médicale, d'anatomie et cytologie ou les établissements réalisant des autopsies. L'arrêté du 13 août 1996 s'en trouve abrogé.

❖ [L'arrêté du 16 juillet 2007](#)

Produits chimiques

Deux arrêtés du 27 juillet 2007 réorganisent le dispositif national d'évaluation des substances actives et des produits biocides et l'examen des dossiers de déclaration des substances nouvelles. Le Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC) est officiellement agréé pour effectuer les évaluations documentaires et administratives précédemment réalisées par l'INRS.

❖ [Le premier arrêté du 27 juillet 2007](#)

❖ [Le second arrêté du 27 juillet 2007](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



ActDoc, plus de 20 000 références bibliographiques en ligne

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) ouvre un accès gratuit à sa base bibliographique ActDoc. Plus de 20 000 références d'ouvrages, de rapports, d'articles, d'actes de colloques et de supports multimédias y sont indexés.



Le site DMT évolue

Le site de la revue *Documents pour le médecin du travail* fait peau neuve et offre notamment un accès au texte intégral d'une soixantaine de fiches synthétiques sur les allergies professionnelles les plus fréquentes.

Agenda

15 au 22 octobre

8e Semaine de la sécurité routière

❖ [Le programme](#)

22 octobre - Paris

Débats d'Eurogip "Les TMS d'origine professionnelle en Europe"

❖ [Le programme](#)

22 au 26 octobre

Semaine européenne contre les TMS

❖ [Le site](#)

8 novembre - Paris

Colloque AFSSET - Sciences Po " Perception et gouvernance des risques sanitaires et environnementaux"

❖ [Le pré-programme](#)

Consulter l'agenda complet

Vient de paraître



Formation

Le catalogue INRS 2008 est en ligne

L'édition 2008 du catalogue de formation de l'INRS vient d'être mis en ligne. L'offre de formation s'enrichit de 9 nouveaux stages destinés aux médecins du travail, aux préventeurs en entreprise et aux formateurs.

❖ [Plus d'information](#)

Dossier web

Introduction à la prévention des risques professionnels

Ce dossier présente de façon succincte les principes, les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de la prévention des risques. Il détaille également les rôles spécifiques des différents acteurs impliqués.

❖ [Le dossier](#)

Publication

Les articles chaussant de protection. Choix et utilisation

De la sélection du modèle à sa mise à disposition, ce guide pratique présente la démarche à suivre pour choisir des protecteurs individuels de pieds adaptés à l'activité d'une entreprise.

❖ [Le guide pratique](#)

Toutes les nouveautés INRS



Troubles musculosquelettiques

Enrayer l'épidémie

Depuis le début des années 1990, le nombre de troubles musculosquelettiques (TMS) reconnus a augmenté de façon fulgurante. A deux semaines du lancement de la campagne de sensibilisation européenne *Allégez la charge*, Jean-Jacques Atain-Kouadio, responsable du projet TMS à l'INRS propose quelques éléments de réponse à une question essentielle : comment lutter efficacement contre cette épidémie ?

Est-il possible de donner une définition simple des troubles musculosquelettiques ? Quels sont les secteurs d'activité les plus concernés ?

Les troubles musculosquelettiques regroupent un grand nombre de maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets). Ils se caractérisent par des douleurs et des gênes fonctionnelles qui peuvent devenir très invalidantes. Les TMS sont principalement causés par la répétition de gestes associés à des efforts excessifs ou à des postures inconfortables. Mais le stress joue également un rôle important dans leur survenue. L'agroalimentaire, la métallurgie, la construction automobile et le BTP concentrent la majorité des cas. Mais aucun secteur d'activité n'est épargné. Dans le tertiaire, les affections de la main et du poignet liées à l'utilisation intensive de la souris et du clavier d'ordinateur commencent à apparaître.

On observe depuis quelques années une croissance spectaculaire du nombre de TMS. Comment expliquer ce phénomène ?

En France, le nombre de TMS déclarés a presque été multiplié par 10 depuis le début des années 90. Les TMS représentent aujourd'hui à eux seuls plus de 70 % des maladies professionnelles reconnues. En 2006, plus de 32 000 nouveaux cas ont fait l'objet d'une prise en charge par la branche AT / MP. La croissance rapide du nombre de TMS s'explique en partie par l'amélioration du dispositif de dépistage et par une plus grande sensibilisation des salariés aux problèmes santé au travail. Mais cette augmentation apparaît surtout symptomatique des évolutions récentes du monde de l'entreprise. La gestion à flux tendu ou le principe du *juste à temps* ont densifié le travail : les délais raccourcissent, les cadences s'accroissent et les temps de récupération diminuent. Parallèlement, l'automatisation partielle des processus de fabrication a accru la répétitivité des gestes restés manuels. Elle a également contribué à limiter les marges de manœuvres des opérateurs. Une tension physique et psychologique s'exerce en permanence sur de nombreux salariés. Elle génère de la fatigue et du stress, deux facteurs de risque prépondérants dans l'apparition des TMS. A cela s'ajoute le vieillissement général de la population active : la durée d'exposition (et donc l'ancienneté du travailleur) augmente en effet le risque d'être atteint.

Que faire pour prévenir les TMS ?

La première étape consiste bien sûr à détecter les situations de travail à risque. De nombreux outils permettent aujourd'hui d'effectuer ce premier diagnostic (check-list OSHA, OREGÉ, questionnaire TMS de l'INRS...). Si le risque est avéré, sa prévention suppose le plus souvent d'agir simultanément sur les équipements, l'aménagement des postes de travail, l'organisation du travail et de la production... Cela ne peut être réalisé que dans le cadre d'un projet impliquant les différents acteurs de l'entreprise (dirigeant, médecin du travail, responsable qualité, membres du CHSCT, délégués du personnel, salariés...). Il est fortement recommandé d'associer une ou plusieurs personnes compétentes en ergonomie au groupe de travail constitué. Si l'entreprise ne dispose pas de ces compétences en interne, elle peut s'appuyer sur l'expérience de partenaires extérieurs (CRAM, réseau des Aract, IPRP, consultants privés spécialisés en ergonomie...). Le groupe de travail sera chargé de proposer à l'équipe dirigeante les solutions pratiques de prévention les plus adaptées aux spécificités et aux possibilités de transformation de l'entreprise. Il s'agit là d'un chantier important dont le succès sera conditionné par la capacité des acteurs à rester mobilisés dans la durée sur cette problématique.



Dossier

"TMS du
membre supérieur"



Brochure

"Les TMS du
membre supérieur"



Site web

"Campagne
Allégez la charge"



Publication

"Prévention des TMS,
les entreprises s'engagent"

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)